

<http://www.icann.org/en/resources/compliance>

---

## Table des matières<sup>1</sup>

- I. [Points essentiels de l'an 2013](#)
- II. [Bureau d'enregistrement](#)
- III. [Opérateur de registres](#)
- IV. [Mise à jour du programme d'audit](#)

---

### I. Points essentiels de l'an 2013

**2013 est l'année de la présentation du plan de trois ans de la conformité contractuelle de l'ICANN.** L'ICANN s'est engagée à renforcer le programme et les activités, à mettre en place des mesures de performance et à améliorer les rapports auprès de la communauté.

Je veux vraiment me faire l'écho du message de clôture de Fadi dans le [rapport annuel 2013](#), « *Nous avons beaucoup plus de travail à faire, mais je suis convaincu que nous avons construit les bases nécessaires* ».

Merci de votre patience et de votre soutien.  
J'espère vous retrouver en 2014.

Cordialement,  
Maguy Serad.

#### Augmentation du budget

Le budget du département de la conformité contractuelle pour l'année fiscale 2014 atteint les 3 700 000 de dollars américains, soit une augmentation de 14,5 % par rapport au budget de l'année précédente. Les fonds supplémentaires ont été alloués pour l'embauche de personnel, l'amélioration du système, la mise en

---

<sup>1</sup> Cette mise à jour n'est fournie qu'à titre informatif. Veuillez ne pas agir sur la foi des informations contenues dans cette mise à jour pour tirer des conclusions ou prendre des décisions commerciales.

place des audits de conformité contractuelle et l'augmentation des frais généraux.

Dollars américains en milliers	Budget Exercice fiscal 2014	Exercice fiscal 2013 Réel	Augmentation (Diminution)		Commentaires
Budget du département de la conformité contractuelle	3683 USD	3218 USD	465 USD	14,5%	Coûts opérationnels du département de la conformité contractuelle pour couvrir les frais de personnel, déplacements et conférences, services professionnels et administration. Augmentation due au nombre d'employés à temps plein accru, aux déplacements et aux projets d'amélioration des systèmes.
Ressources partagées	2128 USD	2002 USD	126 USD	6,3%	Soutien pour d'autres départements : TI, logistique des réunions, finance, RH, admin, etc.
<b>Total vue fonctionnelle des activités de conformité contractuelle</b>	<b>5812 USD</b>	<b>5220 USD</b>	<b>591 USD</b>	<b>11,3%</b>	

Pour des informations détaillées concernant le budget de l'exercice fiscal 2014 de l'ICANN, cliquez sur : <http://www.icann.org/en/about/financials>.

### Augmentation des effectifs

L'équipe de la conformité contractuelle a établi une présence mondiale dans le bureau régional d'Istanbul. À la date de la rédaction du présent rapport, l'équipe est formée de 18 employés à temps plein et trois contractants. Les membres du personnel parlent couramment en 11 langues : arabe, anglais, français, hindi, coréen, mandarin, russe, espagnol, turc, urdu et ouzbek. Pour savoir plus sur le personnel, cliquez sur <http://www.icann.org/en/resources/compliance/staff>.

### Nombre accru d'avis de conformité de niveau supérieur

En 2013, 58 notifications de conformité (c'est à dire avis d'infraction, suspension et résiliation) ont été délivrés ; une augmentation de 142 % par rapport aux avis de conformité émis en 2012. Des actions de conformité intensifiées ont été prises sur la base de la défaillance d'un bureau d'enregistrement vis-à-vis de ses obligations contractuelles. Pour connaître les activités d'application de la loi, consultez la synthèse des réclamations ci-dessous.

### Efficiency et efficacité des principales opérations de conformité

En 2013, la consolidation du système de gestion des plaintes sous ICANN.ORG et les améliorations supplémentaires au processus ont réduit le temps de réponse aux plaintes, ont contribué à donner plus de cohérence au processus

par rapport aux types de plaintes et ont amélioré la prise de décisions fondée sur des faits.

### **Expérience de l'utilisateur améliorée**

L'objectif pour 2013 était d'améliorer l'expérience de l'utilisateur. Les améliorations comprennent une navigation plus facile, 88 questions fréquemment posées qui sont disponibles dans les six langues des Nations Unies et un sondage intégral de suivi de l'amélioration continue pour le rapporteur et la partie contractante.

### **Présentation multiple de plaintes**

En juin 2013, l'ICANN a ajouté un élément permettant aux rapporteurs de présenter des plaintes multiples. Dès qu'un rapport est soumis à l'ICANN, un rapporteur peut revenir sur le formulaire de plaintes en cliquant sur le lien « Cliquez ici pour soumettre une nouvelle plainte » et l'information de contact du rapporteur est pré-remplie dans le formulaire.

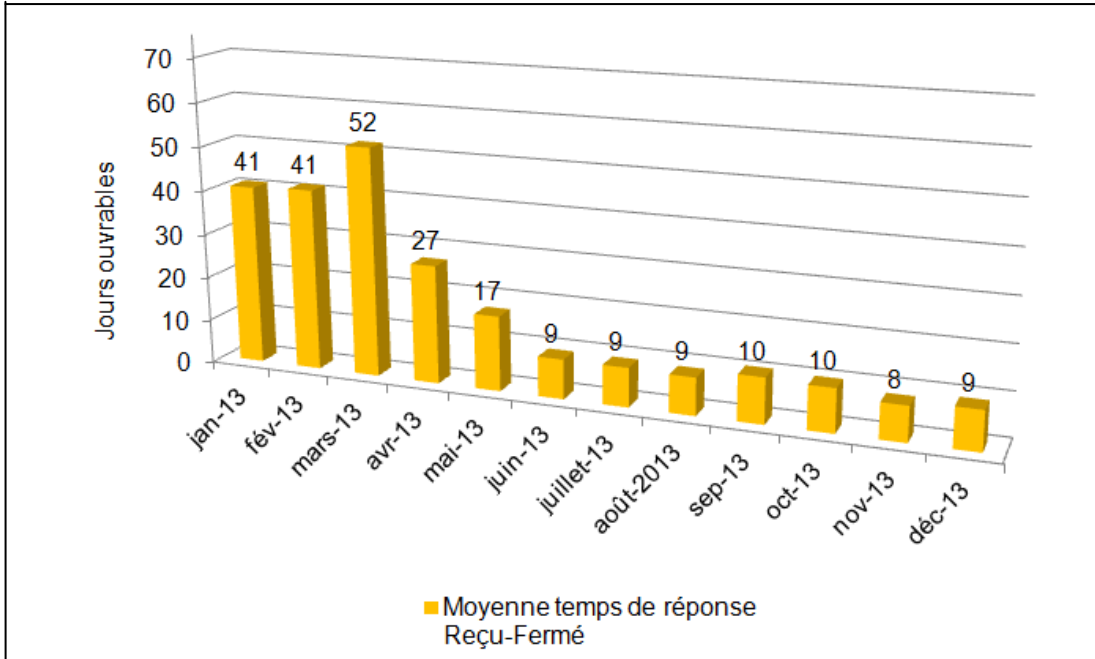
### **Présentation de plaintes en masse**

En novembre 2013, les utilisateurs « avancés » qui soumettent de nombreuses plaintes liées à l'inexactitude du WHOIS ont pu accéder à un outil de présentation de plaintes en masse. L'outil permet de télécharger des plaintes par le biais d'un fichier XML dans l'environnement de l'ICANN pour son traitement. Les utilisateurs avancés doivent s'inscrire au programme, accepter les conditions d'utilisation de l'outil de présentation en masse sur l'inexactitude du WHOIS et compléter une étape de test pour assurer la qualité de la présentation avant que l'accès ne soit accordé.

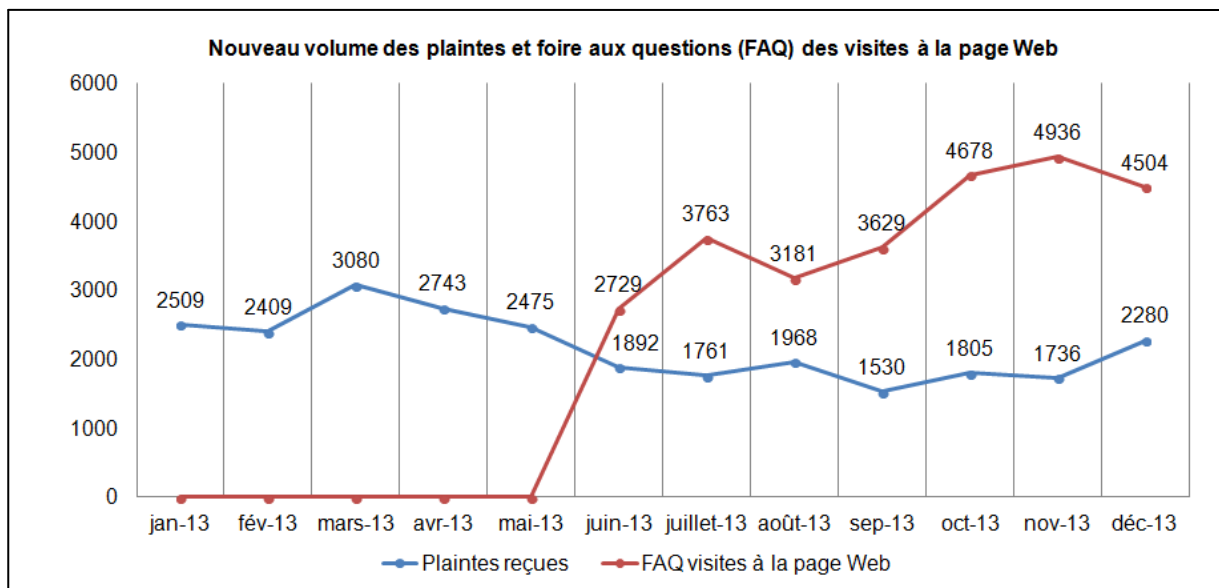
### **Mesure de la performance en 2013**

Les améliorations du [processus informel de résolution et d'application](#), qui comprennent l'amélioration de la communication et de la collaboration entre l'ICANN et les parties contractantes, ont amené à la réduction du temps de réponse aux plaintes. Les plaintes sont reçues tous les jours de l'année. Le temps de réponse (*turn-around time* - TAT) est la durée moyenne d'une procédure pour une partie contractante afin que l'ICANN puisse répondre et fermer un ticket de réception.

Le tableau ci-dessous reflète la moyenne mensuelle du temps de réponse à l'inexactitude du WHOIS en 2013.

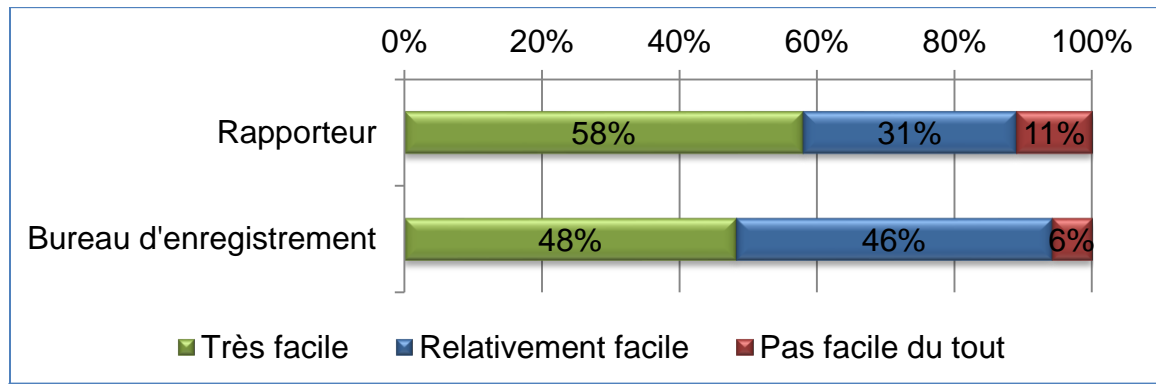


Après le lancement de la **foire aux questions**, l'ICANN a connu une baisse d'environ 600 plaintes présentées par mois au service client comme indiqué ci-dessous. L'utilisation de la FAQ est le double du nombre de plaintes réelles soumises.



Chaque e-mail de fermeture à un rapporteur et à une partie contractante comprend un lien pour participer d'un **sondage intégral** avec cinq questions.

La question clé du sondage de l'évaluation globale de l'expérience est choisie comme paramètre. Le taux de réponse pour les rapporteurs a été de 1,1 % et de 1,0 % pour les bureaux d'enregistrement.



En 2013, l'ICANN a émis 44 avis d'infraction, deux suspensions et 12 résiliations. Les tableaux ci-dessous présentent un récapitulatif des 26 188 plaintes présentées en 2013 et un résumé des raisons pour les 44 avis d'infraction. Un avis d'infraction peut contenir plusieurs raisons.

Types de plaintes	Nombre de plaintes	Pourcentage de plaintes
Service client	4091	15,6%
Dépôt de données	178	0,7%
Frais	33	0,1%
Autres	134	0,5%
Contact du bureau d'enregistrement	386	1,5%
Opérateur de registre	46	0,2%
Renouvellement / rédemption	667	2,5%
Transfert	4962	18,9%
UDRP	408	1,6%
Inexactitude du Whois	15 158	57,9%
Whois non-disponible	125	0,5%
<b>Total des plaintes traitées</b>	<b>26 188</b>	
<b>Total des plaintes fermées</b>	<b>25 176</b>	

Raisons de l'application de la notification	%
Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)	28,7%
Régler les frais d'accréditation (RAA 3.9)	20,0%
Répondre aux audits (RAA 3.14)	16,5%
Autres	12,2%
Communiquer les changements faits aux données de contact (RAA 5.11)	7,0%
Lien vers le site Web des droits et responsabilités du titulaire de nom de domaine de l'ICANN (RAA 3.15)	7,0%
IRTP	5,2%
UDRP	3,5%

Pour que la communauté de l'ICANN soit informée, les mesures de conformité contractuelle de l'ICANN sont publiées mensuellement et peuvent être consultées sur <https://www.myicann.org/compliance>.

---

## ***II. Synthèse sur la conformité contractuelle des bureaux d'enregistrement pendant l'année 2013***

### **Activités de diffusion du contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement (RAA) 2013**

Dans un effort pour fournir des mises à jour sur les changements dus au RAA 2013 et pour assurer l'alignement avec les attentes des parties contractantes, l'équipe de la conformité contractuelle en partenariat avec l'équipe d'engagement du DNS a organisé quatre réunions de sensibilisation dans les régions suivantes : la réunion d'Amérique du Nord tenue à Los Angeles, États-Unis ; la réunion d'Asie-Pacifique tenue à Xiamen, Chine; la réunion d'Europe tenue à Berlin, en Allemagne, et la réunion d'Amérique latine tenue à Buenos Aires, Argentine.

En outre, les équipes ont présenté cinq séminaires Web pour les bureaux d'enregistrement pour traiter les questions urgentes du RAA 2013. En conséquence, une [foire aux questions sur le RAA 2013](#) a été créée et publiée pour répondre aux nombreuses demandes des bureaux d'enregistrement et de la communauté de l'ICANN concernant le RAA 2013.

D'autres efforts du RAA 2013 comprennent la publication des nouveaux contenus et des contenus mis à jour de la rubrique « en savoir plus » et des formulaires de plainte sur ICANN.ORG, l'élaboration de procédures internes, la formation du personnel, et les améliorations au système de traitement des plaintes liées au RAA 2013.

### **Principales questions traitées au cours de 2013**

Ci-dessous vous verrez les questions les plus courantes ayant été abordées par l'ICANN en matière de conformité des bureaux d'enregistrement :

#### **1. Politique de transfert de noms de domaine entre bureaux d'enregistrement (IRTP), transferts :**

- les bureaux d'enregistrement perdants fournissent le code AuthInfo aux contacts autres que le titulaire du nom de domaine enregistré.
- les bureaux d'enregistrement perdants n'envoient pas le formulaire d'autorisation dénommé « confirmation de la demande de transfert du bureau d'enregistrement » ou l'envoient à des contacts autres que le titulaire du nom de domaine enregistré.
- les bureaux d'enregistrement qui traitent et complètent les demandes de transfert présentées par leurs revendeurs concernant les noms de domaine desquels ils ne sont pas les titulaires des noms enregistrés.

## **2. Renouvellement / rédemption, politique de suppression des noms de domaine expirés (EDDP), politique sur la récupération des enregistrements après leur expiration (ERRP) :**

- les bureaux d'enregistrement qui s'appuient sur leurs revendeurs pour envoyer les notifications de renouvellement en leur nom et qui ne garantissent pas que les notifications soient en fait envoyées et que des copies soient conservées.
- les bureaux d'enregistrement qui ne respectent pas les obligations de publication sur le Web fournis par l'ERRP.
- les bureaux d'enregistrement qui changent le nom du titulaire du nom de domaine à l'expiration (RAE) à leurs propres filiales ou revendeurs à la date d'expiration des noms de domaine, sans fournir au RAE des informations claires concernant les conditions de service en matière d'expiration et de renouvellement.

## **3. Politique uniforme de règlement de litiges relatifs aux noms de domaine (UDRP)**

- les bureaux d'enregistrement qui ne coopèrent pas avec les fournisseurs UDRP en répondant aux demandes de vérification qui leur sont envoyées lorsque les procédures UDRP ont commencé.
- les bureaux d'enregistrement qui ne maintiennent pas le statu quo des noms de domaine concernés par la procédure, et permettant leur transfert à d'autres bureaux d'enregistrement ou à d'autres titulaires.

## **4. Inexactitude du WHOIS :**

- les bureaux d'enregistrement qui demandent à leurs revendeurs de confirmer l'exactitude des informations du WHOIS concernant les noms de domaine a sujet desquels l'ICANN a reçu des plaintes, au lieu de confirmer l'exactitude directement avec les titulaires.
- les bureaux d'enregistrement qui permettent aux titulaires de mettre à jour leurs informations WHOIS en changeant les données existantes avec des adresses e-mail, des numéros de téléphone et de fax non valides.

## **5. Autres questions liées à l'enregistrement de domaines :**

- les bureaux d'enregistrement qui ne maintiennent pas les dossiers comme requis par le RAA et ne s'assurant pas que les revendeurs les conservent et puissent les présenter sur demande.
- les bureaux d'enregistrement incapables de fournir à l'ICANN des copies des communications qu'ils prétendent avoir envoyées à leurs titulaires de noms de domaine.
- les bureaux d'enregistrement qui considèrent ne pas avoir conclu un contrat d'enregistrement avec leurs titulaires lorsque les noms de domaine sont enregistrés à travers des revendeurs.

## **Activités de sensibilisation 2013 en Asie-Pacifique et en Amérique latine**



L'équipe de conformité contractuelle de l'ICANN a mené des activités de sensibilisation ciblées en Asie-Pacifique et en Amérique latine. L'objectif était d'aider les bureaux d'enregistrement de ces régions à mieux comprendre leurs obligations et de fournir des précisions sur le contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement et les politiques consensuelles.

Questions les plus courantes :

- conservation des documents réduite ou inexistante.
- manque de compréhension de la politique de transfert entre bureaux d'enregistrement.
- manque de compréhension de la politique de suppression des noms de domaine expirés et de la politique sur la récupération des enregistrements après leur expiration.
- manque de preuves que les bureaux d'enregistrement aient confirmé l'inexactitude du WHOIS.

### **Activités de sensibilisation pendant les réunions publiques de l'ICANN en 2013**

ICANN a continué à organiser des activités de sensibilisation au cours des réunions publiques. Pour accéder à la page des actions de sensibilisation, cliquez sur <http://www.icann.org/en/resources/compliance/outreach>.

### **Participation au processus de développement de politiques de l'ICANN**

L'équipe de conformité contractuelle a participé en 2013 au processus de développement de politiques de l'ICANN. La participation inclut la révision ou la recommandation des modifications contractuelles proposées et la présentation de commentaires sur la rédaction proposée pour le contrat concernant l'applicabilité de la rédaction ou de la mise en œuvre proposées. Ci-dessous une liste des domaines d'intervention :

- RAA 2013
- PDP de la GNSO - Protection des OIG / OING dans les gTLD
- PDP de la GNSO sur le WHOIS
- GNSO – WHOIS détaillé
- UDRP du verrouillage des noms de domaine de la GNSO
- Mise en œuvre du groupe consultatif pour la concurrence, la confiance des consommateurs et le choix des consommateurs
- Suivi de la mise en œuvre du WHOIS en vertu de la résolution du Conseil d'administration du 3 novembre 2012
- Groupe de travail IRTP Partie D

---

## ***Synthèse des initiatives en matière d'application de la loi et de sécurité pendant l'année 2013***

L'ICANN a reçu et traité les plaintes concernant les noms de domaine impliqués dans des activités malveillantes, principalement les pharmacies illégales. Ces plaintes ont été traitées à partir de la perspective RAA-conformité, pour s'assurer que les bureaux d'enregistrement aient respecté leurs obligations et que les titulaires ne violent pas les termes et conditions de chaque bureau d'enregistrement - un pourcentage significatif de ces noms de domaine ont été suspendus par les bureaux d'enregistrement lorsque ceux-ci ont déterminé que leurs clients sont en infraction par rapport à leurs termes et conditions.

En outre, l'ICANN a reçu et traité les demandes d'organismes d'application de la loi de différents pays, notamment la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis, concernant les noms de domaine impliqués dans les pharmacies illégales, le hameçonnage et les questions générales relatives à l'information de contact pour les bureaux d'enregistrement avec des adresses enregistrées dans le États-Unis mais dont les opérations ont lieu dans d'autres pays.

---

### ***III. Synthèse sur la conformité contractuelle des registres pendant l'année 2013***

Un gTLD pré-2012 est un domaine de premier niveau générique délégué dans la zone racine en 2011 ou avant. Un gTLD post-2012 est un domaine de premier niveau générique délégué dans la zone racine en 2013 et plus tard.

#### **gTLD pré-2012**

##### **Rapports mensuels et dépôt de données**

Les opérateurs de registre, en vertu de leurs contrats de registre, sont tenus de présenter des rapports mensuels contenant des indicateurs critiques de performance et les conventions de service. Des contraintes contractuelles ne permettent pas à l'ICANN de publier l'information contenue dans ces rapports de performance des opérateurs de registre pendant les 90 jours suivant leur présentation. En conséquence, les informations ci-dessous reflètent les données entre janvier et octobre 2013. Au cours de cette période et, en général, les opérateurs de registre opérationnels de l'ICANN ont fourni des rapports mensuels à temps et ont signalé les mesures de performance suivantes concernant les fonctions critiques de registre :

- Disponibilité du DNS 100 %
- Disponibilité du Whois 100 %

En outre, les opérateurs de registre ont respecté les dépôts quotidiens de données en vertu de leurs contrats de registre.

Au début de 2013 la conformité contractuelle a examiné les présentation mensuelle des rapports des 18 opérateurs de registre pré-2012 suivants : .BIZ, .COM, .INFO, .NAME, .NET, .ORG, .TEL, .AERO, .ASIA, .CAT, .COOP, .JOBS, .MOBI, MUSEUM, .POST<sup>2</sup>, .PRO, .TRAVEL et .XXX. Le processus de révision a mis en évidence que certains opérateurs de registre ne respectaient pas une ou plusieurs des mesures qui doivent être présentées en vertu de l'annexe 4 de leur contrat de registre. À partir de la notification présentée par l'ICANN, l'ensemble des opérateurs de registre concernés ont corrigé les erreurs et ont respecté pleinement leurs obligations contractuelles.

Pour obtenir des informations détaillées sur les conditions de leurs contrats de registre avec l'ICANN, consultez :

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries>.

### **Gestion des plaintes**

Le système de plaintes de la conformité contractuelle a été élargi pour permettre à la communauté de mettre en ligne les plaintes de registre au lieu de les envoyer par e-mail. Les trois types de plaintes et la rubrique « En savoir plus » ou les questions fréquemment posées étaient : la convention de service (performance du service), les noms réservés et l'accès aux fichiers de zone.

### **Renouvellement des contrats de registre**

. BIZ, .INFO et .ORG ont été considérés pour le renouvellement du contrat en 2013. Dans le cadre du processus de renouvellement, l'ICANN a lancé des révisions supplémentaires de la conformité et a publié un rapport de synthèse des résultats. Il a été constaté que le travail des trois opérateurs de registre était conforme aux dispositions prévues dans leurs accords.

Pour consulter les rapports publiés pour .BIZ, .INFO et .ORG cliquez sur :

- .BIZ <http://www.icann.org/en/resources/compliance/reports/operator-neustar-biz-03jun13-en.pdf>
- .INFO <http://www.icann.org/en/resources/compliance/reports/operator-afiliias-info-03jun13-en.pdf>
- .ORG <http://www.icann.org/en/resources/compliance/reports/operator-pir-org-03jun13-en.pdf>

### **Demandes de sécurité accélérée de registre (ERSR) traitées**

---

<sup>2</sup> .POST n'est pas opérationnel, c'est pourquoi les informations en matière de conformité concernant cet opérateur de registre n'apparaissent pas dans le présent rapport.

La procédure ERSR, développée afin de permettre aux registres TLD d'informer à l'ICANN tout incident de sécurité présent ou imminent dans leurs TLD et/ou le DNS et de demander une clause dérogatoire pour toute action qu'ils pourraient prendre ou avoir pris dans le but d'atténuer ou d'éliminer l'incident, a été invoquée une fois en 2013. La demande a été examinée par la sécurité, la liaison des opérateurs de registres gTLD, le bureau du conseiller juridique et la conformité contractuelle. L'ICANN a travaillé en collaboration avec l'opérateur de registre.

Pour des informations détaillées concernant ce processus, cliquez sur : <http://www.icann.org/en/resources/registries/ersr>.

## **B. gTLD post-2012**

Ce fut une année très chargée pour la conformité contractuelle qui a travaillé dans la mise en œuvre de son plan de préparation à la conformité en prévision du lancement des nouveaux gTLD.

### **Étape de négociation contractuelle - Contrôles de conformité**

Dans le cadre de l'étape de négociation contractuelle avec de nouveaux registres, l'équipe de la conformité contractuelle a effectué des contrôles de conformité de tous et chacun des opérateurs de registre potentiels, y compris ceux qui déclarent la propriété croisée avec les bureaux d'enregistrement ou d'autres registres.

### **Formulaires Web pour les plaintes sur le règlement de litiges et FAQ**

En novembre 2013, l'ICANN a publié quatre nouveaux formulaires Web pour les plaintes et cinq sections de la foire aux questions liées aux procédures de règlement de litiges figurant dans le contrat de registre 2013 approuvé par le Conseil d'administration. Le processus de mise en œuvre a également entraîné le développement d'algorithmes de validation des plaintes et des modèles pour se communiquer avec les rapporteurs et les opérateurs de registre. La foire aux questions a été spécifiquement conçue pour les processus suivants (et les formulaires Web de plainte pour les quatre premiers) :

- engagements d'intérêt public (Spécification 11)  
<http://www.icann.org/en/resources/compliance/registries/picdrp/form>
- procédure de règlement de différends concernant la restriction des registres  
<http://www.icann.org/en/resources/compliance/registries/rdrp/form>
- suspension rapide uniforme  
<http://www.icann.org/en/resources/compliance/registries/urs>
- processus et procédures de pré-enregistrement (*Sunrise*)  
<http://www.icann.org/en/resources/compliance/registries/sdrp/form>

- procédure de règlement de litiges relatifs aux marques commerciales après délégation  
<http://www.icann.org/en/resources/compliance/registries/tm-pddrp>

L'effort destiné à la disponibilité de la conformité contractuelle sur les types de plainte de registre répertoriés ci-dessous a continué en décembre 2013 et la mise en œuvre est prévue pour début 2014 :

- abus des données de contact (spécification 6)
- SLD bloqués par voie alternative à la délégation (spécification 6)
- accès au fichier de zone centralisé (spécification 4)
- interdiction générique (spécification 6)
- services de réclamation (spécification 7)
- code de Conduite (spécification 9)
- dépôt de données (spécification 2)
- rapports mensuels (spécification 3)
- frais de registre (article 6)
- instrument d'opérations continues

---

## ***V. Risque de conformité contractuelle et mise à jour de l'audit***

### **Programme d'audit de trois ans de l'ICANN pour les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registres**

L'ICANN a complété la première année du programme de vérification de trois ans avec la conformité de 99 % de l'échantillon interrogé.

La première année, 317 bureaux d'enregistrement et six opérateurs de registres ont reçu une demande d'informations (RFI) pour l'audit. Pendant l'étape de RFI, dix avis d'infraction ont été émis dont sept ont été remédiés et trois ont été résiliés. Étant donné que de nombreux bureaux d'enregistrement sont regroupés en familles, le nombre de rapports d'audit publiés est de 186. Cinq registres ont reçu un rapport d'observation (un opérateur de registre n'a pas participé). Dans l'ensemble, les bureaux d'enregistrement ont été extrêmement proactifs pour résoudre les problèmes, et plus de 99 % de tous les bureaux d'enregistrement ayant reçu un rapport d'audit ont collaboré ou ont résolu immédiatement les problèmes, le cas échéant. Au cours de l'étape de remédiation deux bureaux d'enregistrement ont reçu un avis d'infraction et les deux ont été résolus. Veuillez consulter le [rapport du programme d'audit de la première année de la conformité contractuelle 2012](#) pour plus d'informations.

Le programme d'audit, conformément à la portée et au calendrier à travers les trois ans, est composé de six étapes avec des dates spécifiques. Pour plus de détails, veuillez consulter le tableau ci-dessous.

ÉTAPES D'AUDIT GLOBALES	2012		2013		2014	
	De	à	De	à	De	à
<b>Étape de planification</b> - Portée de l'audit - Programme d'audit	mai 2012	août 2012	août 2013	août 2013	août 2014	août 2014
<b>Étape d'organisation</b> - Objectifs de mesure - Rôles et ressources	sep 2012	oct 2012	sep 2013	sep 2013	sep 2014	sep 2014
<b>Notification pré-audit</b> Notification à toutes les parties	nov 2012	nov 2012	oct 2013	oct 2013	oct 2014	oct 2014
<b>Étape d'audit</b> - Demande d'informations - Audit - Questions de suivi	nov 2012	mars 2013	déc 2013	mars 2014	déc 2014	mars 2015
<b>Étape de rapport</b> - Résultats du rapport d'audit	avr 2013	avr 2013	mars 2014	mars 2014	mars 2015	mars 2015
<b>Étape de rémediation</b> - Gestion et soutien - Suivi et rapport	mai 2013	juin 2013	mars 2014	mai 2014	mars 2015	mars 2015

La deuxième année du programme de vérification a été lancée en octobre 2013 ; l'[avis de pré-audit](#) a été envoyé à 322 bureaux d'enregistrement sélectionnés au hasard et à cinq opérateurs de registres. Au cours de 2014 l'ICANN se concentrera à compléter la deuxième année de l'audit et à informer la communauté sur les résultats obtenus.

### Statistiques de la deuxième année de l'audit (26 novembre 2013 au 4 janvier 2014)

Statistiques de l'étape RFI	1er avis	2e avis	3e avis	A compter du
Émises le	14 oct 2013	4 nov 2013	11 nov 2014	4 jan 2014
<b>Courrier électronique</b>				
Envoyé aux bureaux d'enregistrement	322	98	33	N/D
Envoyé aux opérateurs de registres	5	2	0	N/D
<b>Connexions</b>				
<b>Bureaux d'enregistrement</b>				
Connectés	16	182	226	253
Non connectés	306	140	96	69
<b>Opérateurs de registres</b>				
Connectés	0	3	5	N/D
Non connectés	5	2	0	N/D
<b>Autres statistiques</b>				
Documents téléchargés	2	7797	9600	11 378
A compter du	14 oct 2013	4 nov 2013	11 nov 2014	4 jan 2014

Pour en savoir plus, cliquez sur :

<http://www.icann.org/en/resources/compliance/audits>.

#### Audit interne de la conformité contractuelle

Pour évaluer l'efficacité et l'efficience des opérations principales de la conformité contractuelle de l'ICANN, celle-ci a établi et mis en œuvre un plan de risques et d'audit interne en 2013. Le plan a été basé sur la participation et la perception de la communauté et il a été axé sur trois domaines : le système de gestion des plaintes en matière de conformité, le rapport de performance, et la procédure de prévention / application de la loi.

En résumé, l'audit interne a donné lieu à huit exceptions de l'activité de contrôle et à une recommandation pour améliorer le processus. Parmi les exceptions, six étaient dues à des problèmes de logiciels du système de plaintes et deux au fait que des procédures n'avaient pas été suivies. L'amélioration du processus a été axée sur la révision mensuelle de la gestion de la performance du département par le biais des fiches de suivi des paramètres.

### **Effort d'audit du dépôt de données**

En 2013, pour augmenter la confiance de la communauté de l'ICANN et pour aider de manière proactive à assurer la stabilité et la sécurité du système de noms de domaine, l'ICANN a lancé un effort d'audit du dépôt des données ciblé sur l'audit de 849 dossiers de dépôt de données du bureau d'enregistrement pour déterminer la fonctionnalité et le respect des <http://www.icann.org/en/resources/registrars/data-escrow/rde-specs-09nov07-en.pdf> .

En résumé, des 849 bureaux d'enregistrement, 829 ont réussi l'audit et les cinq autres ont collaboré avec l'ICANN et Iron Mountain pour régler les problèmes de non-conformité.

